

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 29 janvier 2015

### PROCES-VERBAL

**Membres :**

Composant le Conseil : 39  
En exercice : 39

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf janvier à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué le vingt-et-un janvier, s'est réuni salle du Conseil, à l'hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, maire.

Étaient présents :

M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Zaiha NEDJAR, M. Lamine SAIDANE, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR,

Étaient absents représentés :

M. Michel LE THOMAS	qui a donné mandat à	M. Mathieu DEFREL
Mme Farida AOUDIA-AMMI	qui a donné mandat à	M. Azzédine TAÏBI
M. Géry DYKOKA NGOLO	qui a donné mandat à	Mme Favella HIMEUR
Mme Nicole RIOU	qui a donné mandat à	Mme Najia AMZAL
Mme Nadia ZEHOU	qui a donné mandat à	M. Olivier MATHIS
Mme Najewa HAMMANI	qui a donné mandat à	Mme Lidia AMZAL
M. Madi BOINA BOINA	qui a donné mandat à	Mme Évelyne SEEGER

Étaient absents :

M. Khader ABDELLALI

Secrétaire de séance : M. François VIGNERON

Monsieur le Maire présente ses vœux de bonheur, de santé à tous les membres du Conseil municipal, et à leurs familles et proches ainsi que de réussite dans leur mandat. Il évoque ensuite les événements du début de l'année, marqué par une série d'attentats terroristes dans un contexte inquiétant. Monsieur le Maire explique que même si l'on peut se féliciter de la mobilisation citoyenne qui en a résulté pour défendre les valeurs de la République, celle-ci ne doit pas faire oublier les difficultés rencontrées dans les quartiers populaires et nos villes ou dans le monde rural, où il y a besoin de redonner du sens aux valeurs d'égalité, de fraternité et de liberté. Monsieur le Maire rappelle que l'équipe municipale de Stains s'est engagée à faire vivre l'égalité de droit au quotidien, la liberté et la laïcité et à redonner à chaque citoyen les moyens nécessaires permettant de s'assurer un avenir meilleur. Il évoque les actions de la ville menées en direction de l'école, de la sécurité, qui ont fait l'objet de résultats encourageants (deux délégations au ministère ont permis d'obtenir quatre agents de police supplémentaire), mais aussi en matière d'éducation, de prévention, de santé, de logement. L'objectif est de faire en sorte que les services publics se développent et ne soient pas réduits. Monsieur le Maire en profite pour rendre hommage à l'ensemble des agents du service public communal, qui travaillent au quotidien aux côtés des Stanois pour les accompagner dans leur démarche. Il affirme sa détermination à conduire d'autres choix et à mener une autre politique que celle de l'austérité, qui perdure depuis trop longtemps et se dit convaincu que l'équipe municipale saura redonner de l'espoir et faire reculer le repli sur soi, le fatalisme et la résignation. Monsieur le Maire évoque ensuite la libération de Kobané des mains de Daesh par le peuple kurde. Il rend hommage à ces résistantes. Il évoque également l'espoir du peuple grec, qui a remis en cause le diktat de l'union européenne et permet d'interpeller l'ensemble des pays européens sur la nécessité de mener des actions fortes et des engagements concrets pour changer les choses. Monsieur le Maire rappelle la situation catastrophique de la Grèce, qui connaît un taux de chômage très important, une dette colossale et des services publics en désuétude. Il déclare que les récentes élections ont apporté un vent d'espoir qui permettra de donner aux uns et aux autres les encouragements et la détermination nécessaires pour placer les citoyens au cœur des enjeux politiques et sociétaux qui doivent être construits avec eux.

Monsieur le Maire rappelle ensuite la détermination de l'équipe municipale et des Stanois qui a permis d'obtenir un premier succès important avec l'augmentation de 1,2 million d'euros des dotations de l'État sur la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) pour la ville de Stains. Il explique qu'une augmentation était prévue, mais pas de cette ampleur. Cette situation ne règle pas la baisse de la dotation globale de fonctionnement pour l'année en cours et les années futures, mais elle est synonyme d'un premier succès.

Monsieur le Maire rapporte ensuite avoir assisté à une réunion sur les financements de l'insonorisation dans le cadre du Plan de Gêne Sonore (PGS) et du PEB de l'aéroport de Paris. Il rappelle que la ville de Stains a exigé à plusieurs reprises auprès d'Aéroports de Paris (ADP) une subvention d'insonorisation. Après plusieurs revers, la ville a finalement obtenu une subvention importante pour le groupe scolaire Victor Hugo-Emile Zola. Cette subvention, inattendue, a pu être constituée par un fonds d'aide à l'insonorisation. Elle porte sur un montant d'un peu plus d'un million d'euros et permettra de soutenir d'autres dossiers, notamment l'insonorisation des fenêtres des appartements de la cité Louis Bordes. Le dossier a été déposé par l'Office Public Habitat de Seine-Saint-Denis (OPH 93) et devrait être examiné lors d'une prochaine Commission. Monsieur le Maire déclare qu'il est normal de bénéficier de ce type de fonds dès lors que les territoires et leurs habitants sont victimes des fortes nuisances émanant des avions qui les survolent. Monsieur le Maire conclut son intervention en rappelant que le débat d'orientation budgétaire a été décalé au 12 février, afin de respecter la date du vote du budget qui est programmée le 2 avril.

### Affaire n° 1 - Désignation du secrétaire de séance

*Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI*

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU par mandat, M. Lamine SAIDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA,

## Ville de Stains

M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- DESIGNER Monsieur François VIGNERON, septième Adjoint au maire, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### Affaire n° 2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 décembre 2014

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Francis MORIN revient sur la page 6 du procès-verbal qui indique que « l'arrêté municipal a été précédé d'une enquête sociale ». Il explique qu'il s'agit d'un contresens : l'arrêté municipal permettra la conduite d'une enquête sociale.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU par mandat, M. Lamine SAIDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du Conseil municipal du 18 décembre 2014.

### Affaire n° 3 - Compte-rendu des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire

rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, entendu les explications du Maire et sur sa proposition,

- PREND ACTE des décisions prises sur la base des délégations de pouvoirs données à Monsieur le Maire, indiquées en annexe à la délibération.

### Affaire n° 4 - Modification de la composition des conseils d'administration des collèges et du lycée de Stains et désignation de leurs représentants communaux

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire explique qu'il est aujourd'hui demandé aux intercommunalités de désigner des membres des élus communautaires afin qu'ils siègent au sein des différents conseils d'administration des collèges et du lycée de Stains. Il décline ensuite les propositions de désignation de la majorité, soit pour le collège Pablo Neruda, les candidatures de Madame Nadia ZEHOU comme représentant titulaire et de Monsieur Jean Claude DE SOUZA comme représentant suppléant. Pour le collège Barbara les candidatures de Monsieur Larbi LEBIB comme représentant titulaire et de Madame Najia AMZAL comme représentant suppléant. Pour le lycée Maurice Utrillo les candidatures de Monsieur Mathieu DEFREL comme représentant titulaire et de Madame Khalida MOSTEFA SBAA comme représentant suppléant.

Marie-Claude GOUREAU propose de mettre des membres de l'opposition en tant que suppléants.

Monsieur le Maire demande si l'opposition a des propositions de liste complète.

Marie-Claude GOUREAU répond qu'elle n'a pas de candidature.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat),

## Ville de Stains

Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU par mandat, M. Lamine SAIDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL), **8 voix contre** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- ABROGE les délibérations suivantes du Conseil municipal du 12 avril 2014 :
  - n°7b)1ii portant désignation des représentants de la commune au sein du conseil d'administration du collège Maurice Thorez de la commune de Stains,
  - n°7b)1iii portant désignation des représentants de la commune au sein du conseil d'administration du collège Pablo Neruda de la commune de Stains,
  - n°7b)2i portant désignation du délégué n°1 de la commune au sein du conseil d'administration du lycée Maurice Utrillo de la commune de Stains,
  - n°7b)2ii portant désignation des délégués n°2 et n°3 de la commune au sein du conseil d'administration du lycée Maurice Utrillo de la commune de Stains,
- DESIGNNE, pour siéger au sein des conseils d'administration des collèges et du lycée de la commune de Stains, les représentants suivants :

### Collèges :

	Représentants titulaires	Représentants suppléants
Pablo Neruda	Mme Nadia ZEHOU	M. Jean Claude DE SOUZA
Barbara	M. Larbi LEBIB	Mme Najia AMZAL

### Lycée :

	Représentant titulaire	Représentant suppléant
Maurice Utrillo	M. Mathieu DEFREL	Mme Khalida MOSTEFA SBAA

### Affaire n° 5 - Modification du tableau des effectifs

*Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI*

Monsieur le Maire indique que la municipalité a souhaité réorganiser l'administration et informe l'assemblée délibérante des décharges de fonction sur les emplois de directeurs généraux adjoints : afin de mettre en œuvre le nouveau schéma fonctionnel présenté en Bureau municipal le 17 novembre 2014 puis au Comité technique du 19 décembre 2014, les emplois de directeurs généraux adjoints vont être supprimés.

En application de la procédure prévue à l'article 53 de la loi du 26 janvier 1984, et après les entretiens que j'ai tenus avec les personnes concernés au mois de décembre dernier, j'informe les membres de l'assemblée délibérante qu'une décharge de fonctions est engagée pour mettre fin aux détachements sur les emplois fonctionnels de directeurs généraux adjoints.

Cette procédure vise le détachement de Madame Carole Lasnami et de Madame Martine Saigne de Las Heras. Monsieur Nicolas Aury n'est pas concerné du fait de sa mutation qui interviendra dès le 1° février 2015.

Les fins de fonctions de directeurs généraux adjoints de Carole Lasnami et de Martine Saigne prendront effet le 1° jour du 3° mois suivant cette information au Conseil municipal, soit le 1° avril 2015.

S'agissant de la modification du tableau des effectifs, Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas de création de nouveaux postes et que les redéploiements sont motivés par l'orientation municipale autour des questions du cadre de vie, de l'éducation et de la mise en place des conseils de quartier et de démocratie participative.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida Aoudia-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER,

## Ville de Stains

Mme Nadia ZEHOU par mandat, M. Lamine SAIDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL), **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- DÉCIDE la transformation des emplois permanents suivants :

Ancienne situation	Nouvelle situation	Nombre d'emplois	Date de la transformation
Grades	Grades		
Attaché	Tous les grades du cadre d'emplois des attachés	7 emplois à temps complet	1° février 2015
Adjoint administratif	Tous les grades du cadre d'emplois des attachés et des ingénieurs	1 emploi à temps complet	1° février 2015
Adjoint administratif	Tous les grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs et des rédacteurs	1 emploi à temps complet	1° février 2015

- DÉCIDE la transformation d'un emploi de directeur général adjoint des services en un emploi permanent créé sur tous les grades du cadre d'emplois des attachés territoriaux à temps complet.
- DÉCIDE la modification d'un emploi d'avenir à temps complet en un emploi permanent créé sur tous les grades du cadre d'emplois des attachés territoriaux à temps complet.
- DÉCIDE la modification du temps de travail d'un emploi créé sur le grade d'attaché territorial d'un temps non complet 50 % à un à temps complet.
- DÉCIDE la modification du temps de travail d'un emploi aidé en contrat d'accompagnement dans l'emploi créé sur le grade d'attaché territorial d'un temps non complet à 26 heures à un à temps complet.
- DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget de l'exercice

### Affaire n° 6 - Vote des taux 2015 de la fiscalité communale

*Rapporteur : M. Olivier MATHIS*

Olivier MATHIS rappelle que la fiscalité communale repose sur trois impôts : la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Les taux proposés ne sont pas amenés à être augmentés comme les deux dernières années, où seules les bases avaient été augmentées. Les bases des taux en question n'ont pas encore été notifiées. Il ajoute que le produit de la fiscalité est estimé à 16, 617 520 millions d'euros. Cette estimation est réalisée sur les bases de l'année dernière. Olivier MATHIS, indique que compte tenu du contexte de crise économique et sociale aggravée, il est proposé de conserver en 2015 la même fiscalité qu'en 2014. Il s'agira de la troisième année consécutive de gel des taux de fiscalité. Pour rappel, les taux de fiscalité 2014 étaient en stagnation par rapport à 2013.

Monsieur le Maire rappelle que lors du précédent mandat, les taux avaient augmenté en moyenne d'à peine 0,8 %. Il ajoute que des chiffres erronés annonçant des hausses très importantes, avaient circulé. Monsieur le Maire insiste sur le fait que la majorité s'est engagée à ne pas augmenter les taux pour l'année 2015, compte tenu de la situation de nombreuses familles stanoises, y compris celles de la classe moyenne. Monsieur le Maire déclare qu'il s'agit d'une question de justice sociale, de responsabilité et de cohérence.

Julien MUGERIN annonce que l'opposition va voter pour cette délibération. Il rappelle que l'opposition s'était engagée à ne pas augmenter les impôts durant toute la durée du mandat. Julien MUGERIN observe cependant et comme par hasard que ce gel du taux est observé lors de chaque année électorale, comme cela l'a été en 2014. La manipulation de la municipalité prépare le terrain à des augmentations d'impôts. Il déclare que la municipalité oblige l'opposition à être vigilante les prochaines années, à ce qu'il n'y ait pas d'augmentation d'impôt. Julien MUGERIN revient ensuite sur l'augmentation de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), qui est connue depuis le 19 janvier (lors de la réunion de la commission municipale permanente) et s'étonne que l'annonce n'ait pas été faite avant. S'agissant des

## Ville de Stains

impôts, il note que ces derniers n'ont pas augmenté dans d'autres communes. Pour l'opposition, des économies doivent être faites et une vigilance accrue doit être portée à l'action municipale. Julien MUGERIN évoque les dernières opérations de communication lancées, qui coûtent de l'argent aux contribuables notamment les manifestations comme la fermeture de la mairie, dans la mesure où les agents tournent à vide. Il évoque également la mise en place de manifestation, qui nécessite l'action de policiers municipaux pour accompagner les élus. Cette communication coûte de l'argent aux Stanois. Julien MUGERIN déclare que les économies doivent se faire tous les jours et que les décisions prises par la municipalité ont un impact financier.

Monsieur le Maire réitère le fait que la municipalité n'a pas augmenté les impôts de 2012 à 2014, y compris lors d'années qui n'ont pas donné lieu à élection. Il observe que Julien MUGERIN remet en cause, de façon détournée, le service public communal et note que chacun est conscient de la volonté de la droite à réduire et supprimer un certain nombre de service public, comme cela se fait dans différentes municipalités qui ont basculé dans le département. Monsieur le Maire affirme ensuite que certaines de ces municipalités ont bel et bien augmenté les impôts, contrairement à ce qu'a avancé Julien MUGERIN. Il rappelle que l'intérêt de la municipalité porte sur l'action et sur la population stanoise. Monsieur le Maire dit laisser à Julien MUGERIN sa démagogie, ses habitudes polémiques et ses références malheureuses à des journalistes d'extrême droite, ajoutant que les Stanois jugent l'action et le travail déterminé et solidaire mené par cette majorité dans leur intérêt et dans l'intérêt des services publics dont la municipalité est garante. Monsieur le Maire assure que la volonté de la majorité est de préserver et de développer ces services publics pour promouvoir la justice sociale et la solidarité en direction de toute la population, de façon quotidienne et non uniquement lors des campagnes électorales.

Francis MORIN abonde dans le sens des propos de Monsieur le Maire, précisant à Julien MUGERIN qu'il est à l'écoute de toute forme d'économies à réaliser. Il remarque ensuite que le travail de la police ne se limite pas à surveiller les manifestations et rappelle que les fonctionnaires de police sont très présents sur le terrain. Francis MORIN demande à Julien MUGERIN quelles sont les économies proposées, quels sont exactement les services qu'il entend supprimer.

Jean-Claude DE SOUZA assure que le gel des impôts n'a rien à voir avec les élections et les dotations. Il estime que les propos de Julien MUGERIN ne correspondent pas à la réalité.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU par mandat, M. Lamine SAIDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- FIXE les taux des impôts directs locaux pour l'année 2015 comme suit :

	Bases notifiées 2015	Proposition Taux d'imposition 2015
Taxe d'habitation	ND	16.95 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	ND	24.90 %
Taxe foncière sur les propriétés non	ND	36.12 %

Affaire n° 7 - Marché public relatif à l'achat de papier blanc et couleur pour photocopieurs et imprimantes

*Rapporteur : M. Olivier MATHIS*

Olivier MATHIS, rappelle la procédure d'appel d'offres et présente les conditions du marché qui porte sur un montant maximum annuel de bons de commande fixé à 70 000 euros HT. Deux plis ont été reçus. La commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché à la société TORRESPAPEL MALMENAYDE.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOUE par mandat, M. Lamine SAIDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- AUTORISE Monsieur le Maire, à signer le marché public relatif à l'achat de papier blanc et couleur pour photocopieurs et imprimantes, attribué à la société TORRESPAPEL MALMENAYDE, sise 15 avenue Galilée, 92350 LE PLESSIS-LASSALE, pour un montant maximum annuel de bons de commande fixé à 70 000 € HT, et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour son exécution.

- DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant, en section de fonctionnement.

**Affaire n° 8 - Marché public relatif à l'achat de fournitures administratives et de petits matériels de bureau**

*Rapporteur : M. Olivier MATHIS*

Olivier MATHIS, indique que ce marché, concerne l'achat de fournitures administratives et de petits matériels de bureau. Trois plis ont été reçus et la commission d'appel d'offres a choisi la société OFFICE DEPOT.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOUE par mandat, M. Lamine SAIDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- AUTORISE Monsieur le Maire, à signer le marché public relatif à l'achat de fournitures administratives et de petits matériels de bureau par carte d'achat et/ou par bons de commande, attribué à la société OFFICE DEPOT, sise avenue du Poteau, 60451 SENLIS, pour un montant annuel de 50 000 € HT et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour son exécution.

- DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant, en section de fonctionnement.

**Affaire n° 9 - Marché public relatif à l'achat de mobilier de bureau**

*Rapporteur : M. Olivier MATHIS*

Olivier MATHIS déclare que ce marché, similaire au précédent, concerne l'achat de mobilier de bureau. Six plis ont été reçus et la commission d'appel d'offres a retenu la société MBS.

## Ville de Stains

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU par mandat, M. Lamine SAIDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

- AUTORISE Monsieur le Maire, à signer le marché public relatif à l'achat de mobilier de bureau, attribué à la société MBS, sise 15 rue de la Briqueterie, 95330 DOMONT, pour un montant annuel de 75 000 € HT et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour son exécution.

- DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant, en section de fonctionnement

**Affaire n° 10 - Convention n° 14.155 J d'objectifs et de financement « Publics et territoires » Axe 1 - Renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) et les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis et la ville de Stains**

*Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI*

Monsieur le Maire déclare que cette affaire concerne le versement d'une aide financière au fonctionnement dans le cadre de l'axe 1 du fonds « Publics et territoires » pour l'accueil des enfants porteurs de handicap dans les accueils de loisirs sans hébergement de la ville. Cette convention permet à la ville d'obtenir une subvention pour mettre en place les actions à mener en direction des enfants en situation de handicap pour les accueillir dans de bonnes conditions.

Marie-Claude GOUREAU souhaiterait que des fiches d'antériorité soient constituées sur ce type de questions ainsi que sur les affaires 11 et 12. Elle précise que l'assemblée va se prononcer sur 2015, mais ne bénéficie pas d'une antériorité sur 2014 et 2013. Elle demande des statistiques.

Monsieur le Maire déclare qu'un bilan va être demandé à l'administration pour l'état des années précédentes, au moins celui de 2014.

Marie-Claude GOUREAU déclare que compte tenu de cette absence d'antériorité, l'opposition s'abstiendra sur ces trois affaires.

Monsieur le Maire estime que cette décision est regrettable, car ces subventions sont destinées à des enfants porteurs de handicap. Il précise que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) a salué l'action de la ville de Stains pour favoriser l'accès des personnes porteuses de handicap.

Sean NKOLO MAYE assure que l'opposition ne s'abstient pas par plaisir. Il souhaiterait savoir comment l'opposition peut s'impliquer dans ces projets en tant qu'élus de la ville et vers qui se tourner et comment être informés sur les suivis ?

Francis MORIN déclare que les commissions ont connaissance des bilans. La demande de bilan est recevable.

Monsieur le Maire déclare que les bilans seront présentés lors des commissions municipales, comme chaque année. Il rappelle que la présente assemblée est chargée de se positionner sur un certain nombre d'orientations, après quoi l'administration travaille avec les différents services pour mettre en œuvre les orientations qui ont été votées.

Sean NKOLO MAYE observe que cela ne répond pas à la question de l'implication.

Monsieur le Maire déclare que Sean NKOLO MAYE est élu. Il précise que ces sujets sont débattus lors des commissions municipales et avoue ne pas très bien comprendre la demande de Sean NKOLO MAYE.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 30 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU par mandat, M. Lamine SAIDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL), 8 abstentions (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- APPROUVE la convention N° 14.155 J d'objectifs et de financement « Publics et territoires » Axe 1 - Renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) et les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), ci-annexée, à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite Convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.
- DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n° 11 - Convention n° 14.205J d'objectifs et de financement du fonds « Publics et territoires » Axe 4 - Accompagner les problématiques territoriales des équipements et services entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis et la ville de Stains**

*Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI*

Monsieur le Maire déclare que cette convention a pour objectif de répondre aux problématiques territoriales des équipements et services. La convention globale comporte un certain nombre de thématiques. Les bilans de l'année précédente seront présentés et le sujet sera discuté en commission municipale.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 30 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU par mandat, M. Lamine SAIDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL), 8 abstentions (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- APPROUVE la convention n° 14-205J d'objectifs et de financement au titre du fonds « Publics et Territoires » Axe 4 - Accompagner les problématiques territoriales des équipements et services, ci-annexée, à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis.
- AUTORISE Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite Convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.
- DIT la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n° 12 - Convention n° 14.236 J d'objectifs et de financement - Prestation de service accueil de loisirs sans hébergement/aide spécifique rythmes éducatifs entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la ville de Stains**

*Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI*

Monsieur le Maire déclare que cette convention permet à la ville d'être accompagnée financièrement dans le cadre d'un projet avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Il rappelle avoir eu l'occasion de rencontrer avec des élus le président et le directeur de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour travailler sur le développement de projets pour cette année et les années à venir. Monsieur le Maire salue les agents du service communal qui suivent ces dossiers.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU par mandat, M. Lamine SAIDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL), **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- APPROUVE la convention n° 14.236 J d'objectifs et de financement, Prestation de service accueil de loisirs sans hébergement/aide spécifique rythmes éducatifs, ci-annexée, à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.
- DIT la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n° 13 - Convention n° 14.206J d'objectifs et de financement « Publics et Territoires » Axe 4 - Accompagner les problématiques territoriales des équipements et services entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la ville de Stains**

*Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI*

Monsieur le Maire indique que cette convention, à l'image des précédentes, permet à la ville de bénéficier de moyens financiers pour mettre en place des projets d'accompagnement dans les secteurs de l'enfance et de la jeunesse. Il rappelle que des projets se sont déroulés dans le cadre de la période 2009-2013. Cette convention porte sur la période 2014-2017.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU par mandat, M. Lamine SAIDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL), **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- APPROUVE la convention n° 14.206J d'objectifs et de financement « Publics et Territoires » Axe 4 - Accompagner les problématiques territoriales des équipements et services, ci-annexée, à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite Convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.
- DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n° 14 - Convention n° 14.186J d'objectifs et de financement « Publics et Territoires » Axe 3 - Soutenir les projets élaborés par des adolescents entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis et la ville de Stains**

*Rapporteur : Mme Zaiha NEDJAR*

Monsieur le Maire déclare que cette convention concerne l'accompagnement financier de projets à destination des adolescents. Un nouvel équipement va être ouvert dans le quartier du clos Saint-Lazare d'ici quelques semaines. Cet équipement est concerné par cette convention. Il s'agit de l'ancien centre de loisirs Sadako Sasaki, qui va accueillir des pré-adolescents et des adolescents de la ville. Cette convention soutient le développement d'actions en direction de ces publics.

Zaiha NEDJAR ajoute que la subvention porte notamment sur des ateliers de découverte de la culture hip-hop pour les 11-17 ans, afin de favoriser leur autonomisation, leur responsabilité, mais aussi pour contribuer à leur épanouissement et leur intégration dans la société.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOUE par mandat, M. Lamine SAIDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL), **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- APPROUVE la convention n° 14.186J d'objectifs et de financement « Publics et Territoires » Axe 3 - Soutenir les projets élaborés par des adolescents », ci-annexée, à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.
- DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n° 15 - Convention n° 14.190 J d'objectifs et de financement du fonds « Publics et Territoires » Axe 3 - Soutenir les projets portés par les adolescents entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la ville de Stains**

*Rapporteur : Mme Zaiha NEDJAR*

Zaiha NEDJAR explique que dans le cadre du fonds « Publics et Territoires », la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) a octroyé une aide financière à la ville, sous forme de subvention : s'agissant de l'affaire n° 14, 15 000 euros au titre de l'année 2014 et 15 000 euros au titre de l'année 2015. S'agissant de l'affaire n° 15, la subvention pour l'équipement « Maison pour Tous Yamina Setti » est de 8 000 euros pour l'année 2014 et 6 300 euros pour l'année 2015. Cette subvention est inhérente à la reconduction de la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour soutenir des projets portés par des adolescents.

Le projet accompagné est un projet d'ateliers de danse, avec les associations de quartier du Moulin neuf. À l'image de la précédente affaire, ces projets permettent de travailler sur l'épanouissement, la responsabilité, la citoyenneté et l'accès à la culture.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOUE par mandat, M. Lamine SAIDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL), **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- APPROUVE la convention n° 14.190 J d'objectifs et de financement au titre du fonds « Publics et Territoires » Axe 3 - Soutenir les projets portés par les adolescents, ci-annexée, à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.
- DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n° 16 - Convention n° 14-371-P d'attribution d'un chéquier-lecture aux nouvelles structures agréées CLAS dans le cadre de l'opération Lire Ecrire Grandir en Seine-Saint-Denis entre la Caisse**

**d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis et la ville de Stains, Centre social municipal - Maison pour tous Yamina SETTI, édition 2014-2015**

*Rapporteur : Mme Zaiha NEDJAR*

Zaiha NEDJAR explique que cette affaire porte sur la reconduction des chèquiers lecture de l'opération « Lire-Ecrire-Grandir » en Seine-Saint-Denis, à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour l'année scolaire 2014-2015. La convention concerne un chéquier lecture de 500 euros pour constituer le fonds bibliothécaire. Zaiha NEDJAR rappelle que cette opération concerne quatre structures de la ville : deux structures du service jeunesse (le Bleu Cerise, Mumia Abu-Jamal) et deux structures : la Maison du Temps Libre et la Maison pour Tous Yamina Setti. L'opération est destinée à 200 jeunes.

Monsieur le Maire indique que ces actions ont montré leur utilité et leur efficacité sur le terrain. Il évoque les actions menées dans le cadre de DEMOS autour de l'apprentissage, de la musique classique et de la danse.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU par mandat, M. Lamine SAIDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- APPROUVE la convention n° 14-371-P d'attribution d'un chéquier-lecture aux nouvelles structures agréées (CLAS), édition 2014-2015, ci-annexée, à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

- DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n° 17 - Conditions financières de la mise à disposition de locaux de la Maison des associations en faveur des associations stanoises**

*Rapporteur : Mme Angèle DIONE*

Angèle DIONE explique que la Maison des associations est destinée à accompagner et à développer le tissu associatif local.

Sous certaines réserves et après un enregistrement préalable, ou une mise à disposition de leur dossier, les associations peuvent bénéficier à titre gracieux d'un soutien administratif ou logistique. Angèle DIONE rappelle que le tissu associatif augmente chaque année et que 197 associations sont déclarées et enregistrées à Stains. Pour développer leurs activités, ces associations sollicitent fréquemment les services et les équipements municipaux, dont la Maison des associations, du lundi au dimanche. Le fonctionnement de la Maison des associations sur les demandes de réservation après 17h30 en semaine et le week-end est assuré par deux agents d'accueil. Un départ à la retraite de l'un des deux agents est prévu dans le courant 2015. Angèle DIONE évoque également d'importantes difficultés sur la gestion du temps horaire, du fait de l'amplitude horaire d'ouverture de la Maison. Seul un agent est présent le soir ou le week-end, ce qui peut poser des problèmes en termes de sécurité. Dans le souci de respecter la réglementation relative au temps de travail et afin de faciliter l'accès à la Maison des associations en dehors des heures de bureau, il est nécessaire d'établir une convention de mise à disposition des locaux et de proposer l'instauration d'une caution d'un montant de 200 euros pour les associations qui utilisent les locaux. Angèle DIONE précise que l'approbation de la convention relève de la compétence du Maire. Il appartient en revanche au Conseil municipal de se prononcer sur les conditions financières de cette mise à disposition de locaux. Il est proposé la mise à disposition à titre gratuit des locaux avec prise en charge par la ville de l'entretien général de la structure, des frais d'électricité et de chauffage et des dépenses d'Internet. Cette mise à disposition permet de définir un cadre réglementaire pour l'utilisation d'un équipement municipal, d'assurer l'accueil à la Maison des associations en heures de bureau et de

## Ville de Stains

permettre un vrai service public, de parer au problème de sécurité des agents d'accueil, et de laisser la possibilité aux associations d'utiliser plus souvent les locaux sous réserve des demandes faites avec une fiche navette existante et des autorisations établies par les services.

Monsieur le Maire déclare que cette disposition permettra aux associations locales d'utiliser pleinement la Maison des associations.

Marie-Claude GOUREAU demande quel est le montant de la location de la Maison des associations avant cette mise à disposition.

Angèle DIONE déclare qu'elle a toujours été gratuite.

Marie-Claude GOUREAU ne comprend pas l'objet exact de cette délibération.

Monsieur le Maire déclare qu'il s'agit d'une disposition pour les agents qui travaillaient dans cette maison des associations. L'idée est de faire en sorte que cet équipement puisse fonctionner sans nécessairement que les agents soient présents, comme cela peut se faire dans d'autres structures. Les associations devront donc verser une caution afin de prévenir les dégradations. Monsieur le Maire précise que ce système de caution va être généralisé à tous les équipements. La disposition va permettre de faciliter l'activité des associations.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU par mandat, M. Lamine SAIDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR) **1 abstention** (Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN),

- AUTORISE la mise à disposition à titre gratuit en faveur des associations stanoises des locaux de la Maison des associations situés 6, avenue Jules Guesde à Stains.
- DIT que la ville prendra en charge :
  - l'entretien général de la structure,
  - les frais d'électricité et le chauffage,
  - les dépenses d'internet
- DIT que la mise à disposition susvisée sera conditionnée au dépôt, par l'association bénéficiaire d'une caution fixée à 200,00€ (deux cents euros).
- DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant, en section de fonctionnement.

**Affaire n° 18 - Convention de partenariat concernant les permanences d'accueil et d'orientation relatives aux demandes d'apprentissage du français entre la communauté d'Agglomération Plaine Commune, la ville de Stains et les villes de la Courneuve, Saint-Denis et Epinay-sur-Seine**  
*Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI*

Monsieur le Maire indique que cette convention porte sur l'échelle de la communauté d'agglomération. La participation de la ville est de 1000 euros, dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Fabienne TESSIER KERGOSIEN demande quel est l'en-tête de la convention. Elle souhaite savoir si la convention est faite par Plaine Commune ou par la Commune.

Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit des deux ; Plaine Commune participe à hauteur de 18 640 euros. Les villes participent également. La participation de l'ACSé dans le cadre du CUCS est de 20 000 euros. Ce partenariat existe depuis plusieurs années. Les différents articles de la convention engagent les collectivités sur le projet.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU par mandat, M. Lamine SAIDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- APPROUVE la convention de partenariat, ci- annexée, pour la mise en place de permanences d'accueil et d'orientation pour les demandes d'apprentissage du français entre la communauté d'Agglomération Plaine Commune, la ville de Stains et les villes de La Courneuve, Saint-Denis et Épinay-sur-Seine.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.
- DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 19 - Avis sur le projet de décret du 20 octobre 2014 portant dissolution des Établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val-d'Oise et des Yvelines à compter du 31 décembre 2015 et modifiant le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Établissement public foncier d'Île-de-France

*Rapporteur : M. Olivier MATHIS*

Olivier MATHIS rappelle que conformément au code de l'urbanisme, le décret de création d'un Etablissement Public Foncier (EPF) doit être soumis pour avis aux communes de plus de 20 000 habitants qui ne sont pas membres d'une intercommunalité compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU). Par ailleurs, la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles rend nécessaire l'abrogation des décrets de création d'autres établissements publics d'État dans la région et la révision du décret de création de l'établissement public foncier. Le projet de décret modificatif du 20 octobre 2014 et un tableau comparatif résumant les évolutions envisagées sont joints en annexe du présent rapport.

Julien MUGERIN déclare que l'opposition ne souhaite pas voir la mise en place de cet établissement public foncier en Île-de-France. Il observe que plus c'est éloigné, plus c'est politisé et plus il y a de risques que cela échappe aux élus. Julien MUGERIN croit au droit des départements à disposer d'eux-mêmes. Il préfère maintenir les aspects de proximité.

Francis MORIN dit être souvent réticent vis-à-vis des projets qui entourent le Grand Paris. Il remarque toutefois que la disposition devrait permettre la péréquation et une meilleure répartition du foncier. Il rappelle que les départements du Val d'Oise, des Yvelines et des Hauts de seine voulaient prendre des dispositions protectionnistes, du point de vue social, sur leur foncier, au détriment de l'ensemble de la région. Francis MORIN dit être favorable à ce vote, mais pas pour les mêmes raisons.

Monsieur le Maire rappelle que ce vote porte sur un avis. Le Conseil en saura davantage dans les mois à venir. Il déclare la préoccupation de la municipalité est de garantir une certaine maîtrise du foncier, qui ne doit pas lui échapper et serait, susceptible de remettre en cause les projets de Stains.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU par mandat, M. Lamine SAIDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- EMET un avis défavorable sur le projet de décret du 20 octobre 2014 portant dissolution des Établissements publics fonciers des Hauts de Seine, du Val d'Oise et des Yvelines à compter du 31 décembre 2015 et modifiant le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'établissement public foncier d'Ile-de-France

**Affaire n° 20 - Vœu pour une qualité de vie rue des Parouzets**

*Rapporteur : M. Julien MUGERIN*

Julien MUGERIN souhaite vivement que les élus partagent ce vœu. Il déclare que la situation des habitants de la rue des Parouzets est dégradée par les allers et venues des véhicules de l'entreprise Petitdidier et fils, installée à l'angle des rues Hennequin et des Parouzets, qui génèrent de la boue et de la poussière. Julien MUGERIN explique que les habitants de cette rue ont le droit de bénéficier de meilleures conditions de vie, avec des rues propres. L'idée est d'imposer ou de demander à l'entreprise de laver les roues des camions avant qu'ils ne sortent du lieu de stockage.

Olivier MATHIS explique qu'il comprend bien le problème des habitants de cette rue, mais s'interroge sur le sens de ce vœu. Il rappelle que l'action de la municipalité est de veiller à une plus grande qualité de vie pour l'ensemble de la ville et non uniquement pour cette rue en particulier. Olivier MATHIS ajoute que l'entreprise va bientôt quitter les lieux, car une promesse de vente a été signée entre la société BOUVELOT et RFF, propriétaire des terrains. Il précise que la société BOUVELOT travaille dans le même secteur (démolition et recyclage) et s'engage à « encapsuler » le terrain, c'est-à-dire à couler une dalle pour bénéficier de meilleures conditions de propreté à la sortie. Olivier MATHIS précise que la municipalité, avec Plaine Commune, est intervenue à de nombreuses reprises auprès de l'entreprise Petitdidier pour qu'elle respecte les riverains. Au demeurant, l'entreprise étant de droit privé, la municipalité ne dispose d'aucun moyen coercitif.

Francis MORIN rapporte avoir rencontré le Conseil syndical de la copropriété pour rappeler à l'entreprise de respecter les lieux. Francis MORIN s'interroge l'isoler le problème des camions sur une rue plutôt qu'une autre. Il évoque la pétition des riverains du rond-point Aristide Briand, qui demandent une réduction des trafics et de la vitesse des poids lourds dans la ville et la vérification des équipages. Francis MORIN déclare que la police municipale verbalise les camions non bâchés ou les camions qui roulent trop vite. Les services de police vont également s'équiper d'un neuro-laser, un équipement plus performant que le radar, pour mesurer les excès de vitesse et photographier les véhicules fautifs. Le problème de traversée des camions dans la ville relève donc d'une problématique générale et non spécifique à une rue : Stains est de plus en plus traversée par des poids lourds, par des camions ou par des engins de chantier. Ces véhicules sont parfois originaires des entreprises de la ville. Francis MORIN déclare que la municipalité ne souhaite pas le départ des entreprises qui génèrent ce trafic et des emplois qu'ils représentent, mais elle doit obtenir des conditions de passage améliorées. Pour ce faire, une étude a été demandée aux services de l'agglomération pour la mise en place :

- d'une réglementation plus sévère vis-à-vis des poids lourds,
- d'aménagements permettant de réduire la vitesse.

Par ailleurs, une interdiction totale de circulation des 10 tonnes - 15 tonnes et/ou des doubles remorques est à l'étude. Ces véhicules lourds passent par Stains depuis la mise en place de panneaux autoroutiers qui orientent les conducteurs vers Sarcelles à partir de Stains. Dans ces conditions, Francis MORIN invite l'opposition à reprendre la pétition faite par les riverains, qui intègre le présent vœu, et tient compte de toutes les problématiques rencontrées par les habitants de la ville sur cette question du trafic des camions.

Najia AMZAL salue le constat de l'opposition, mais note que celui-ci ne se limite qu'à une ou deux rues. Elle rappelle que l'entreprise va quitter les lieux, si bien que le problème de ce quartier va être réglé. Najia AMZAL remarque ensuite que le vœu ne contient aucune proposition concrète pour régler le problème. Elle rappelle que les moyens de coercition sont certes restreints et aurait souhaité que ce vœu soit accompagné de sources de proposition concrètes.

Kassem IDIR déclare que ce vœu donne l'impression de se substituer à l'expression démocratique des habitants, qui peuvent s'adresser à la mairie ou à l'entreprise.

## Ville de Stains

Julien MUGERIN souhaite répondre aux différentes interventions relatives au vœu formulé par son groupe.

Monsieur le Maire déclare que tout a été dit.

Julien MUGERIN maintient sa demande de parole.

Monsieur le Maire la lui refuse et lui demande de bien vouloir respecter le règlement intérieur. Nous sommes là pour les intérêts des habitants. Monsieur le Maire ne revient pas sur les précisions apportées par Olivier MATHIS et Francis MORIN, dont il salue l'action. Il relève que des rencontres ont eu lieu avec les riverains et avec le conseil syndical et que la municipalité peut se satisfaire de cette solution de départ de l'entreprise Petitdidier, qui permettra à la rue des Parouzets de retrouver sa propreté. Monsieur le Maire note que ce quartier fait l'objet de travaux importants. Il évoque les travaux de la TEN, et les futurs travaux de la médiathèque. Il salue en outre les services de Plaine Commune, qui interviennent régulièrement, comme l'ont reconnu les riverains, pour nettoyer la rue.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **8 voix pour** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR), **28 voix contre** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU par mandat, M. Lamine SAIDANE, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL), **1 non-participation au vote** (M. Francis MORIN), **1 abstention** (Mme Afifa GUERRAH),

REJETTE le vœu suivant :

« En 2013, l'ancien emplacement du château de Stains a vu la construction d'une résidence d'environ 400 logements comprenant une résidence étudiante, des appartements locatifs et une copropriété.

Les foyers nouvellement installés revendiquent légitimement de vivre dans les meilleures conditions possibles, conditions qui ne sont pour le moment pas encore réunies.

Au-delà des travaux liés à la mise en place de la Tangentielle nord (Tram Express Nord) et à la construction de la future médiathèque, de nombreuses nuisances minent le quotidien des résidents.

La rue Hennequin est en proie au stationnement anarchique sur les trottoirs posant de nombreuses difficultés pour les personnes à mobilité réduite habitant le quartier. Les pavés rendent également la circulation automobile pénible.

La principale difficulté est liée à la propreté des rues Hennequin et Parouzets. Non seulement des débris sont disséminés dans les recoins, mais, en plus, la boue et la poussière sont présentes en permanence.

Tous les éléments concordent vers une responsabilité de l'entreprise Petitdidier & fils installée à l'angle de ces 2 rues. Installée dans la ZAC du Bois Moussay, Petitdidier & fils a pour activité la collecte de déchets et de gravats du BTP, leur tri et leur évacuation. Elle vend également divers matériaux de type gravillons ou produits horticoles.

Ces éléments rocheux sont entreposés dans la ZAC du Bois Moussay où des camions-bennes circulent au contact direct des matériaux. À la sortie du site, les véhicules souillés empruntent principalement la rue des Parouzets puis l'avenue Aristide Briand et la rue Marcel Cachin les salissant à leur tour.

Cette situation ne peut plus durer.

## Ville de Stains

Ces éléments rocheux sont entreposés dans la ZAC du Bois Moussay où des camions-bennes circulent au contact direct des matériaux. À la sortie du site, les véhicules souillés empruntent principalement la rue des Parouzets puis l'avenue Aristide Briand et la rue Marcel Cachin les salissant à leur tour. Cette situation ne peut plus durer.

Stains ne peut pas donner l'image d'une ville qui chasse ses entreprises. Nous souhaitons donc la mise en place d'un système de lavage des roues des camions sur le pas de la porte de la structure à chacune de leur sortie, car nous émettons un doute sur la faisabilité d'un nettoyage par Petitdidier & fils des rues alentour et le suivi de cette opération.

La solution d'un nettoyage des camions avant leur sortie de l'enceinte du lieu d'entrepôt est donc à privilégier : de la même façon, ces conditions sont fixées aux entreprises du BTP intervenant sur des chantiers. Elles peuvent donc l'être à une société implantée dans une ZAC à proximité de lieux de vie.

Le rôle d'une collectivité municipale est d'offrir à ses habitants les meilleures conditions de vie. Aux activités commerciales et industrielles de s'adapter afin de limiter leur impact sur la qualité de vie à laquelle chacun de nous est légitimement attachée ».

\*\* \*\*\* \*\*

**L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,  
la séance publique est levée à vingt et une heures et quarante minutes.**

Le Maire,  
Azzédine TAÏBI



Le secrétaire de séance  
Francois VIGNERON

